



Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ,
Locqueltas, Meucon, Plaudren et Plescop

LE P'TIT JOURNAL DU RIPAM

n° 53 - Février 2021 - gratuit



Vous trouverez ci-dessous le « **P'tit Journal du RIPAM** » pour ce début d'année 2021, avec des nouvelles informations concernant les sites de « Pajemploi » et « monenfant.fr ».

Par ailleurs, avec l'allègement des mesures de confinement, notre collectivité a décidé de réouvrir les matinées d'éveil du RIPAM à compter de janvier 2021. C'est pourquoi, nous vous proposons un rappel du protocole sanitaire que nous mettons en place, afin de garantir la sécurité de tous lors des matinées d'éveil. C'est avec grand plaisir que nous vous retrouvons depuis le **mardi 12 janvier 2021** !

Bonne lecture ! Séverine et Caroline

ACTUALITÉS « PAJEMPLOI »

NOUVEAUX TARIFS EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2021

> Salaire horaire minimum

À compter du 1^{er} janvier 2021, le taux de rémunération horaire minimal des assistants maternels employés par des particuliers a été revalorisé. Il s'élève désormais à **2,88 € brut** par heure d'accueil, soit **2,25 € net**.

Les assistants maternels ne peuvent pas imposer à leur employeur une augmentation de tarif **sans leur accord**, dans la mesure où il respecte le minimum légal. Cependant rien n'interdit à l'employeur et à l'assistant maternel de se mettre d'accord sur une augmentation de salaire (*article L.122-2 du code monétaire et financier*).

> Indemnités d'entretien

Le montant minimum de l'indemnité d'entretien a été majoré à **3,11 € par jour pour neuf heures d'accueil** par enfant accueilli.

En deçà de huit heures de garde par jour, le montant minimum de l'indemnité d'entretien fixé par la convention collective reste inchangé, il s'élève à **2,65 € par jour d'accueil**.

Cette indemnité est due pour toute journée commencée et **uniquement les jours de présence réelle de l'enfant**.

En accord avec votre salarié, ce montant peut être proratisé en fonction de la durée d'accueil de l'enfant, **au-delà de 9 heures d'accueil par jour**.

NOUVEAU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Le numéro de téléphone pour contacter le centre national Pajemploi change au 1^{er} janvier 2021. Ce service, auparavant payant, devient gratuit et seule la communication est facturée par l'opérateur téléphonique, le prix d'un appel.

Vous pouvez désormais composer le nouveau numéro : **0 806 807 253**.



LE SITE « monenfant.fr »

Le site « monenfant.fr » conçu par la CAF, propose aux familles qui ont besoin de confier leurs jeunes enfants, de les accompagner dans leurs démarches pour trouver un mode d'accueil et obtenir des renseignements sur les aides financières possibles dont elles peuvent bénéficier.



Ce site référence l'ensemble des structures collectives (multi-accueils, accueil de loisirs, etc), des services d'informations et d'accompagnements des parents de jeunes enfants (RAM, LAEP, etc), mais également bon nombre d'assistantes maternelles en activité sur un territoire.

Depuis quelques semaines, le site « monenfant.fr » a été actualisé et offre désormais la possibilité aux professionnels de l'accueil collectif et individuel de s'y inscrire directement, afin de compléter leurs informations et mettre à jour leurs disponibilités.

CRÉER UN PROFIL D'ASSISTANT MATERNEL SUR LE SITE « monenfant.fr »

*L'assistante maternelle agréée doit s'assurer, au préalable, d'avoir donné **son accord au Conseil Départemental du Morbihan pour apparaître sur le site.***



- 1) Se connecter sur la page d'accueil du site « monenfant.fr » dans l'onglet : « Je suis un professionnel », puis dans la rubrique : « Je suis un assistant maternel ».
- 2) Cliquer sur l'onglet « Vous n'êtes pas encore habilité en tant qu'assistant maternel », puis sur « Demander votre habilitation ».
- 3) Compléter le formulaire avec ses coordonnées, puis vérifier que le profil qui s'affiche est bien le sien.
- 4) Après avoir reçu un code de validation (sms, mail ou courrier), cliquer sur « Valider votre habilitation » grâce au code reçu.
- 5) On peut choisir un identifiant et un mot de passe de connexion à son espace professionnel.

Pour compléter son profil :  <https://monenfant.fr/>

ZOOM SUR L'ÉDUCATION

Dans notre culture, l'aspect sécuritaire et hygiénique sont souvent mis en avant concernant les besoins de découverte et d'exploration des tout-petits, en dépit des nombreux bénéfices que cela peut apporter à l'éveil et au développement des enfants...

> « Même en hiver, quels sont les avantages d'aller jouer dehors ? »

« Les jeux à l'extérieur favorisent la découverte et la connexion avec la nature. A l'inverse des activités sédentaires, sortir au grand air encourage l'enfant à mieux comprendre l'environnement qui l'entoure, à bouger davantage et plus longtemps. Explorer le terrain, dans un milieu naturel comme un sentier en forêt, permet aux enfants de dépenser plus d'énergie et de tester leurs limites. Les jeux extérieurs encouragent la prise de risque et, du même coup, améliorent leurs habiletés motrices et leur capacité à prendre des décisions.

Des situations de jeu très riches

Les paysages naturels extérieurs procurent généralement :

- des expériences multisensorielles riches et diversifiées
- des occasions de jouer de façon bruyante, turbulente, dynamique et active
- divers défis physiques et des occasions de courir des risques
- des surfaces brutes et inégales qui permettent d'améliorer la force physique, le sens de l'équilibre et la coordination
- des éléments naturels et des éléments disparates qu'un enfant peut combiner, manipuler et adapter à ses fins propres.



Comment accompagner l'enfant ?

- > Sortir dehors le plus souvent possible, peu importe l'âge et le temps extérieur.
- > Laisser l'enfant prendre des risques, inventer et mettre en œuvre ses jeux.
- > Intégrer l'activité physique à la routine quotidienne

> **Source : Avenir d'enfants - Article du « Journal des Pros de la Petite Enfance » Avril 2018**

ORGANISATION DES MATINÉES D'ÉVEIL

« CONTEXTE SANITAIRE COVID-19 »

1/ Inscription préalable obligatoire à chaque matinée d'éveil.

2/ Port du masque obligatoire pour les adultes.



3/ Lavage de mains des enfants et des adultes à leur arrivée en matinée d'éveil.

4/ Séance unique lors de chaque matinée d'éveil, avec **des arrivées et des départs échelonnés** des assistantes maternelles accompagnées des enfants, pour éviter les rassemblements aux points d'eau et dans les vestiaires.

> Sur les communes de **GRAND-CHAMP** et **PLESCOP** :
3 créneaux différents entre **9h45-11h15**

> Sur les communes de **COLPO, BRANDIVY, LOCMARIA GRAND-CHAMP, LOCQUeltas, MEUCON** et **PLAUDREN** : horaires de la matinée d'éveil **10h00-11h15**

> Attention, les séances avec intervenants sont susceptibles d'être proposées à des horaires différents, merci de se référer aux plannings !

5/ Rappel des gestes barrières pour les matinées d'éveil du RIPAM :



👉 Prochain « P'tit Journal » – septembre 2021

👉 Prochain « Agenda-Planning » – mai 2021